

ANNEXE AU COMPTE SCOLAIRE POUR 2021-2022

Pour tous les élèves

Encore cette année, dans le cadre des différentes mesures ministérielles, nous avons reçu des sommes supplémentaires qui nous permettront, pour 2021-2022, de financer différentes activités ou sorties éducatives qui étaient auparavant facturées aux parents par le biais du compte scolaire.

Ainsi, vous constaterez qu'actuellement, il n'y a aucun frais associé à des sorties éducatives. Plus précisément, la mesure « école accessible et inspirante » ainsi que la mesure « sorties scolaires en milieu culturel » nous permettent d'assumer la plupart des coûts en respectant les conditions établies par le ministère.

Comme les allocations sont octroyées sur une base annuelle, nous sommes fiers de pouvoir en faire bénéficier nos élèves et leurs parents pour l'année scolaire 2021-2022.

Considérant que l'école doit engager des frais pour les sorties scolaires avant même la tenue de ces sorties (ex : réservation du transport, achat de billets, etc.), nous vous prions de bien vouloir nous aviser, **au moins 5 jours ouvrables avant la date de la sortie**, de l'absence de votre enfant à celle-ci.

Pour les activités que vous devrez payer, vous recevrez le coût relié à celles-ci en cours d'année. Prenez note qu'à défaut d'aviser l'école de l'absence de votre enfant **au moins 5 jours ouvrables avant la date de la sortie**, aucun remboursement ne pourra vous être accordé si votre enfant ne participe pas à la sortie prévue.

Pour les élèves du PEI

Pour les élèves qui étudient au programme intermédiaire, les parents recevront une facture à la mi-octobre pour couvrir les frais demandés à la SEBIQ et à l'IB. Cette facture pourrait varier entre 60 \$ et 100 \$.

La direction